

Extrait du registre des délibérations

Séance du 15 Février 2013

L' an 2013 et le 15 Février à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle des réunions sous la présidence de LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles Maire

Présents : M. LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles, Maire, Mmes : CORMERY Michèle, GAUFROY-MINIÈRE Claire, NAUDIN Diane, MM : DURANT des AULNOIS Dominique, GRUGIER Olivier, MULOT Laurent

Absent(s) ayant donné procuration : M. LEBEL Patrick à M. LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles,

Absent(s) : Mme VEIRIER-MELIN Virginie, MM : BOISMOREAU Bertrand, COQUERY Eric, GASTAT Stéphane, SABATIER Stéphane, THEFFO Jean Marie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 7

Date de la convocation : 04/02/2013

Date d'affichage : 04/02/2013

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET
le : 28/02/2013

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire : M. MULOT Laurent

Objet des délibérations

SOMMAIRE

INSCRIPTION DES RESTES A REALISER DE L'ANNEE 2012
RENOUVELLEMENT CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE
GESTION DE LA FONTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET
REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES
TEMPS ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES (ASSURÉ PAR LES ENSEIGNANTS)
ET GARDERIE PERISCOLAIRE

réf : 2013-005

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir inscrire en reste à réaliser les montants suivants :

BUDGET COMMUNE :

D 202 - Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme (PLU) : 20.000 €
D 2031 - Frais d'études : 15.000 €
D 2183 - Matériel de bureau et informatique : 5.000 €

Pour un montant total en dépenses de 40.000 €

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT :

D 2156 - Matériel spécifique d'exploitation : 10.000 €

D 2315 - Installation Matériel et Outillage Techniques : 40.000 €

Pour un montant total en dépenses de 50.000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur Olivier GRUGIER demande s'il y a eu des dégâts suite aux inondations.

Monsieur le Maire signale qu'une pompe de la station d'épuration a "grillé", une brosse de cabinet de toilette était coincée dans la pompe !!!!!

Monsieur le Maire signale que le solde de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 26.022 € pour le Préau de l'Ecole ne sera versé qu'en 2013 car les crédits de l'état pour 2012 sont épuisés.

réf : 2013-006

Monsieur le Maire, après avoir donné toutes explications, propose au Conseil Municipal de bien vouloir renouveler la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret (jointe).

Cette convention d'une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2013 est renouvelable automatiquement chaque année par tacite reconduction. Cette convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties par décision de son organe délibérant, sous réserve que cette décision soit notifiée à l'autre partie avant le 30 septembre de l'année en cours, avec effet du 1er janvier de l'année suivante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de cette convention.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

RYTHMES SCOLAIRES :

Monsieur Vincent PEILLON, Ministre de l'Education Nationale, demande un respect de l'enfant, une meilleure répartition des heures de classe et la participation à des activités diverses.

Monsieur le Maire rappelle qu'en septembre 1994 la Commune s'était engagée dans le contrat "Ville enfants" avec Monsieur TEINTURIER, Président de Jeunesse et Sports à Orléans. Monsieur Philippe BARBARY, Madame Danièle CHARRERON et lui-même avaient mis en place un dispositif. Deux projets étaient inscrits dans ce programme le Dino-club et l'éveil sportif qui fonctionnaient le mercredi et pendant les vacances scolaires. Ces projets étaient subventionnés pour partie par la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Il rappelle et donne lecture (pour partie) des articles 212 - 213 - 214 - 215 - 220 et 371-1 du Code Civil sur les Droits et Devoirs respectifs des Epoux.

En 2008 l'enseignement du mercredi matin était supprimé suite à la demande des enseignants, après approbation du Conseil d'Ecole de l'époque.

Monsieur le Maire pense que cet aménagement du temps scolaire est nécessaire. En Allemagne ce système est en place depuis fort longtemps.

Les écoliers français fréquentent l'école 144 jours soit 864 heures ce qui fait des journées de 6 heures d'enseignement. Cet état de fait exige une attention soutenue. Par contre, les écoliers européens ne sont soumis qu'à 821 heures d'enseignement.

En conséquence cette attention soutenue engendre une fatigue et des difficultés scolaires préjudiciables à nos écoliers français qui d'ailleurs au niveau international obtiennent des résultats médiocres.

A partir de 2013 ou 2014 les 24 heures d'enseignement seront répartis sur 9 demi-journées. Chaque demi-journée d'enseignement ne pourra être supérieure à 3h30 et la journée à 5h30. D'autre part la pause méridienne ne pourra être inférieure à 1h30.

Comme nous restons sur un même nombre d'heures d'enseignement (24 heures hebdomadaires), les écoliers fréquenteront l'école le mercredi matin pendant trois heures, on allège ainsi chaque journée (lundi, mardi, jeudi et vendredi) de 45 minutes (4x45 min = 3 heures du mercredi).

Pour les Communes qui mettront en place ces aménagements pour la rentrée scolaire prochaine 2013 l'Etat versera une participation de 50 €/enfant. Il s'agit d'une participation d'amorçage (terme officiel) qui ne saurait perdurer. Les Communes qui ont touché en 2011 et 2012 la DSR (Dotation Solidarité Rurale) percevront en plus la 1ère année 40 €/élève (seul 27% des communes rurales perçoivent la DSR actuellement). Il s'agit d'une participation d'amorçage (terme officiel) qui ne saurait perdurer. En 2012 nous avons perçu la DSR après une intervention de Monsieur le Maire auprès des services compétents.

L'organisation des activités périscolaires nécessitent la mise en place d'un PEDT (Projet EDucatif Territorial) qui permettra de bénéficier pour une durée transitoire de 5 ans d'aménagements réglementaires facilitant les conditions d'encadrement des activités proposées en accueils de loisirs périscolaires (TAP = Temps d'Activités Périscolaires). C'est ainsi que le taux d'encadrement serait porté à 1 animateur pour 14 mineurs (au lieu de 10) pour les enfants de moins de 6 ans et à 1 animateur pour 18 mineurs pour les enfants de 6 ans et plus.

En conséquence pour notre commune les effectifs prévisibles pour 2013 sont de 45 pour la maternelle et de 73 pour l'école élémentaire. Cet effectif nous impose 8 animateurs pour les lundi, mardi, jeudi et vendredi pendant 36 semaines. Monsieur Patrick LEBEL intervient pour souligner :

- 1) l'obligation de disposer d'un coordonnateur (mise en place des moyens - gestion des lieux - organisation générale).
- 2) qu'un animateur sera présent certes pendant les 45 minutes mais devra disposer d'un 1/4 heure de préparation et d'un 1/4 heure de remise en état des lieux c'est à dire que sa présence sera effective pendant 1h15 MM.

4 exemples d'emploi du temps :

Proposition de Monsieur le Maire

exemple n° 3 non retenu, vendredi temps d'activités péri-scolaires en début d'après-midi,
exemple n°4 non retenu, activité en début et fin d'après-midi,
exemple n° 2 non retenu, activité à heures décalées.

Monsieur le Maire pense que l'exemple N° 1 correspond plus à nos orientations activités entre 15H45 et 16h30 (APC ou TAP), compte tenu des potentialités d'infrastructure.

Monsieur le Maire affirme que la commune est responsable des enfants jusqu'à 16H30 si les parents ne viennent pas les récupérer à 15h30.

La participation au temps d'activités périscolaire n'est pas obligatoire. Le choix est laissé aux parents.

Il faut donc voter le projet éducatif Territorial avant le 10 avril 2013. Monsieur le Maire demande de s'engager dès maintenant. Il serait d'accord pour instituer la réforme des rythmes scolaire dès la rentrée de septembre 2013.

Monsieur Patrick LEBEL donne son point de vue, il a la conviction que les modalités pratiques de mise en œuvre seront très difficiles et que ce projet ne perdurera pas dans le temps : trop de contraintes pour apporter aux enfants un certain bien être.

Monsieur le Maire pense que l'agencement et la prise en charge seront difficiles à organiser mais que Monsieur l'Inspecteur d'Académie sera là pour nous aider et pour nous orienter. Il souligne que le plus important consiste à améliorer le temps scolaire des écoliers.

Monsieur Olivier GRUGIER pense que cela ne durera pas dans le temps, car difficile à organiser.

réf : 2013-007

(Monsieur Patrick LEBEL, étant arrivé en cours de séance, il a participé au vote de cette délibération)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu Monsieur DUGUET, Inspecteur d'Académie en présence de Monsieur Patrick LEBEL pour parler du projet de réforme des rythmes scolaires. Monsieur le Maire précise qu'il tient tout particulièrement à remercier Monsieur l'Inspecteur d'Académie d'avoir bien voulu se déplacer à Ligny-le-Ribault.

Deux applications sont possibles :

- soit à la rentrée scolaire prochaine 2013-2014
- soit à la rentrée scolaire 2014-2015.

Monsieur le Maire souhaiterait appliquer cette réforme dès la rentrée prochaine, pour l'épanouissement des enfants.(avec une petite réserve relative à l'attribution de la DSR).

VOTE : Pour 7 - Abstention 1 (M. Patrick LEBEL)

APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) dirigés par les enseignants sont à organiser par groupes restreints d'élèves à raison de 36 heures par an et par enseignant en fonction des besoins réels. Leur mention dans les plannings ne préjuge pas de la durée mais montre la place qu'elles peuvent occuper.

TAP (Temps d'Activités Périscolaires) sous la responsabilité et à la charge de la Commune.

4 exemples d'emploi du temps :

1er exemple : LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI 8H45 à 11H45 et 13H30 à 15H45 - pose méridienne 11H45 à 13H30.
MERCREDI 8H45 à 11H45.

APC et TAP : les LUNDI et JEUDI de 15H45 à 16H30.

TAP : les MARDI - VENDREDI de 15H45 à 16H30.

2ème exemple : LUNDI - 8H45 à 11H45 et 13H30 à 16H00 - pose méridienne 11H45 à 13H30.
MARDI - JEUDI - VENDREDI 8H45 à 11H45 et 13H30 à 15H30 - pose méridienne 11H45 à 13H30.
MERCREDI 8H45 à 12H15.

APC et TAP : LES MARDI et JEUDI de 15H30 à 16H30.

TAP : les LUNDI 16H00 à 16H30 et VENDREDI DE 15H30 à 16H30.

3ème exemple : LUNDI 8H45 à 11H45 et 13H30 à 15H45 - pose méridienne 11H45 à 13H30.
MARDI 8H45 à 11H45 et 13H30 à 15H30 - pose méridienne 11H45 à 13H30.
MERCREDI 8H45 à 11H45.
JEUDI 8H45 à 11H45 et 13H30 à 16H00 - pose méridienne 11H45 à 13H30
VENDREDI 8H45 à 12H15 et 14H45 à 16H30 - pose méridienne 12H15 à 14H00

APC et TAP : LES MARDI de 15H30 à 16H30 et JEUDI de 16H00 à 16H30.

TAP : LES LUNDI - 15H45 à 16H30 et VENDREDI DE 14H00 à 14H45 .

4ème exemple : LUNDI - 8H45 à 11H45 et 13H45 à 16H00 - pose méridienne 11H45 à 13H15.
MARDI - JEUDI - VENDREDI 8H45 à 11H45 et 13H45 à 16H00 - pose méridienne 11H45 à 13H15.
MERCREDI 8H45 à 11H45.

APC et TAP : LES LUNDI et MARDI de 13H15 à 13H45.

TAP : les JEUDI et VENDREDI DE 13H15 à 13H45 et LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI 16H00 à 16H30.

Monsieur le Maire propose que compte tenu des potentialités d'infrastructure d'une part et des contraintes d'organisation générale (deux services restauration) d'autre part, **l'exemple numéro 1 soit retenu (le plus simple).**

VOTE : Pour 7 - Abstention 1 (M. Patrick LEBEL)

A la majorité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 1)

réf : 2013-008

1er VOTE :

TEMPS TAP SOUS LA RESPONSABILITE COMMUNALE

Monsieur le Maire demande que les parents qui auront choisi de laisser leurs enfants, pendant ce temps de TAP, ne verseront aucune participation.

Vote à l'unanimité

2ème VOTE :

ENFANTS QUITTANT L'ECOLE A 15H30

Les parents qui ne voudront pas mettre leurs enfants en TAP pourront venir les chercher dès 15H30.

Pour les parents qui voudraient les récupérer qu'à 16H30, une participation financière sera demandée pour l'intervention dans ce cas de la garderie périscolaire de 15H30 à 16H30.

Vote à l'unanimité

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur Olivier GRUGIER fait remarquer que les parents devront s'engager dans leur choix (participation TAP ou non).

Monsieur le Maire remercie les Conseillers Municipaux pour leurs votes et de s'être prononcés pour cette évolution.

Il donne lecture de la lettre de Monsieur BOUR, Directeur d'Ecole de Ligny-le-Ribault qui demande à enseigner le mercredi matin et non le samedi matin. Les enseignants souhaiteraient que les cours se terminent à 15H30 puis activités de 15H30 à 16H30.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie est pour la mise en place pour la rentrée 2013-2014.

Il précise que les coûts seront importants pour la Commune car il faudra employer 8 animateurs (salaires + charges sociales + déplacements). Les frais de déplacements pourraient être plus importants que le coût des 45MM.

Monsieur le Maire signale les difficultés :

- qualification des animateurs,
- trouver les animateurs,
- disparité entre commune rurale et commune urbaine.

Il fait part des remarques formulées par les enseignants au niveau national.

et surtout qu'il faudra trouver les animateurs

Les enseignants demandent une révision de leur programme et que leur classe soit allégée en effectif.

Monsieur le Maire propose de faire une réunion avec les parents d'élèves le VENDREDI 8 MARS 2013 à 19 Heures - salle polyvalente.

Des réunions de travail vont s'engager avec les membres de l'association des parents d'élèves, du conseil d'école, de la garderie périscolaire.

Analyses financière approximative de la mise n place de la réforme pour notre Commune:

- Surcoût cantine 23415 Euros
 - repas : $(118 \times 36 \text{ semaines} \times (8€ - 3,20 €)) = 20391 €$
 - personnel : $(4 \times 21 €) \times 36 \text{ semaines} = 3024 €$
- Entretien des locaux (mercredi) 3024 €
 - 2 personnes pendant 2 heures le mercredi après-midi $36 \text{ semaines} \times (2 \times 2 \times 21 €) = 3024 €$
- Equipements 5000 €
- Energies diverses 5000 €
- Coûts hors animation : $23415 + 3024 € + 10000 € = 36439 €$
- Coût animation (TAP)
 - temps d'activité 1h15
 - Coût quotidien $1h15 \times 40 € = 50 €$
 - Coût hebdomadaire $50 € \times 9 \times 4 \text{ jours} = 1800 €$
 - Coût annuel $1800 € \times 36 = 64800 €$
- Coût Global : $36.439 € + 64.800 € = 101.239 €$

soit 857,96 €/enfant.

Fonds d'Amorçage = $90 € \times 118 = 10620 €$ (si attribution DSR en 2013)

Monsieur Dominique DURANT des AULNOIS demande si les professeurs peuvent se proposer comme animateur.

Monsieur le Maire signale qu'il faudra créer des fiches techniques pour les animateurs et respecter la demande de compétence.

Le plus important sera de prévoir ces dépenses au budget compte tenu des estimations, les coûts engendrés pour la Commune sont loin d'être négligeable.

Il insiste encore une fois pour dire qu'il tient absolument à s'engager sur ce projet et qu'il sera le seul responsable

Monsieur le Maire remercie grandement le Conseil Municipal pour l'avoir écouté et accompagné dans cette démarche.

Questions diverses :

DOTATION AUX COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle que pour les années 21014 - 2015 et les années suivantes, les communes percevront beaucoup moins de dotations. Le Gouvernement a annoncé une baisse de 4,5 milliards d'euros. Il signale qu'entre 2009 et 2010 les salaires des fonctionnaires ont baissé d'environ 1,25% plus particulièrement ceux de la fonction publique territoriale.

EMPRUNTS

Cette année la Commune va rembourser :

- * Budget Commune : Capital 55.221,74 € - Intérêts 23.220,62 € soit une annuité de 78.442,36 €,
- * Budget Eau-assainissement : Capital 54.675,79 € - Intérêts 13.595,81 € soit une annuité de 68.271,60 €.

Monsieur le Maire fait remarquer que nous sommes 16% plus bas que les states et une commune des moins endettée.

- * Emprunts garantis : Capital 10.597,78 € - Intérêts 9.878,29 € soit 20.476,07 €.
- Les emprunts garantis sont des prêts d'environ 35 ans (fin d'échéance de 2028 à 2035).

COMMISSION ATTRIBUTION LOGEMENT VALLOGIS

Monsieur le Maire signale que dorénavant les commissions d'attribution de logements du Groupe Vallogis se dérouleront à Montargis (nombre de km trop important) alors qu'il serait plus simple pour Ligny-le-Ribault d'aller à Orléans.

Il rappelle que pour rencontrer les Assistantes Sociales il faut se déplacer à Jargeau (60 km).

PROMOTION DE LA LANGUE FRANCAISE ET DE LA FRANCOPHONIE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier pour la défense et la promotion de la langue française et de la Francophonie, 40 associations de raisons sociales voisines tentent depuis 20 ans d'amener nos dirigeants et médias à cesser de consentir à l'anglo-américanisation voulue par des forces financières internationales très puissantes, contre lesquelles le nouveau Président de la République s'est élevé.

Monsieur le Maire signale qu'en Allemagne presque cinq langues sont enseignées.

Programmation d'une nouvelle réunion du Conseil Municipal le Vendredi 1er MARS 2013 et Réunion CCAS le 26 Février 2013 à 19H30.

Séance levée à 21H30.

Complément de compte-rendu:

En mairie, le 27/02/2013
Le Maire
Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE